



15/01/2020

DOCUMENT DE TRAVAIL

Enseignements à tirer de la prévention de la criminalité pour aider la police à prévenir l'extrémisme violent

Ce document étudie si les mécanismes et les mesures utilisés pour la prévention de la criminalité fonctionnent pour la prévention de l'extrémisme violent. Même si ce document soutient que les mécanismes et principes de la prévention de la criminalité sont en général applicables à la prévention de l'extrémisme violent, il montre également que certaines mesures de prévention de la criminalité ont peu d'effet, voire un effet négatif, sur la prévention de l'extrémisme violent. Le document présente ensuite certains problèmes transversaux liés à la prévention de l'extrémisme violent, dont certains ne peuvent être résolus que par un engagement de la police sur le long terme. Ceci étant dit, un aspect difficile de la réduction de l'extrémisme violent consiste à trouver le bon équilibre entre des stratégies à court terme (souvent des mesures répressives) et à long terme (par exemple, l'instauration de la confiance).

La principale conclusion de ce document est que la prévention de l'extrémisme violent peut et doit être abordée dans un cadre global de prévention de la criminalité où la police — à condition qu'elle cherche à collaborer avec d'autres institutions et les organisations de la société civile — a un rôle à jouer dans la prévention primaire, secondaire et tertiaire.

Prévention de la criminalité et prévention de l'extrémisme violent : le rôle de la police

La prévention de la criminalité au sens large peut être définie comme l'ensemble des efforts destinés à réduire l'apparition des délits ainsi que leurs conséquences néfastes sur les victimes et la société. L'extrémisme violent et les attaques terroristes sont des formes sévères de délits, qui causent à la population des préjudices (physiques) et un sentiment de peur. La prévention de l'extrémisme violent vise à réduire l'apparition d'actes criminels motivés par des idéologies extrémistes et la haine envers un groupe, ainsi que leurs conséquences néfastes. La prévention de l'extrémisme violent et du terrorisme s'inscrit donc dans la prévention de la criminalité au sens large, et les principes et mécanismes utilisés dans ce cadre s'y appliquent largement.

Cependant, ce qui distingue l'extrémisme violent et le terrorisme de la criminalité « ordinaire », c'est que les extrémistes violents ou les terroristes ont une forme de motivation ou de justification d'ordre idéologique ; ils cherchent à atteindre des objectifs politiques en produisant un impact allant au-delà des victimes immédiates de la violence ⁽¹⁾. Cette dimension supplémentaire génère une complexité qu'ignore peut-être la prévention de la criminalité « ordinaire » et, comme le montre ce document, certaines mesures efficaces pour la prévention de la criminalité peuvent très bien avoir des effets négatifs lorsqu'elles sont appliquées à la prévention de l'extrémisme violent.

PRÉVENTION PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TERTIAIRE

Dans le domaine de la prévention de la criminalité, on distingue souvent la prévention primaire (universelle), secondaire (sélective) et tertiaire (sur indication) (voir Lenos et Wouterse, 2018a). Il y a plusieurs interprétations de ces distinctions, mais une approche consiste à les appliquer aux différents groupes cibles des stratégies et interventions de prévention.

- La prévention primaire s'adresse à des groupes de la population générale ou à toute personne appartenant à une catégorie très large.
- La prévention secondaire est axée sur des groupes à risque identifiés et susceptibles de commettre des actes de délinquance.
- La prévention tertiaire vise des groupes et individus posant des problèmes et affichant un comportement problématique.
- Nous pouvons également inclure la prévention s'adressant aux victimes (potentielles) de crimes et destinée à atténuer les préjudices causés aux individus et à la société dans son ensemble.

Au sein même de la police, les points de vue diffèrent quant au rôle que joue cette institution (ou qu'elle devrait jouer) dans la prévention primaire, secondaire ou tertiaire. Cela est dû au fait que les pays européens ont une vision différente des styles de maintien de l'ordre, de la responsabilité de la police et de la façon dont cette dernière doit être organisée (Jaschke et al., 2007). Par exemple, les polices des pays du nord et de l'ouest de l'Europe ont en général tendance à privilégier une coproduction de la sécurité grâce à une collaboration pluri-institutionnelle (ou interinstitutionnelle) et à l'implication de la société civile dans la prévention de la criminalité. Dans cette approche, l'établissement de relations de confiance avec le public et les partenaires institutionnels est essentiel au succès (Sarma, 2018, pp. 6-7). D'un autre côté, les forces de police du sud et de l'est de l'Europe ont en général tendance à privilégier le maintien de l'ordre et des mesures répressives, et les formes de partenariat semblent y être moins structurées. Cette vision traditionnelle du maintien de l'ordre pourrait laisser supposer que la police a pour responsabilité principale d'intervenir lorsqu'un délit a été commis ou est sur le point d'être commis, et que son rôle est limité à la prévention tertiaire.

⁽¹⁾ L'éminent expert en terrorisme Bruce Hoffman (2006) définit le terrorisme comme « la création et l'exploitation délibérées de la peur par le recours à la violence ou à la menace de violence, dans la poursuite d'un changement politique » (p. 44).

Le contexte local dans lequel opère la police détermine donc souvent les mesures qu'elle utilisera dans la prévention de la criminalité. D'autre part, l'impact de ces mesures variera probablement d'un pays à l'autre ; ce qui fonctionne dans un certain contexte n'aura pas nécessairement un effet positif dans un environnement différent (2). Cela étant dit, le présent document soutient que la police a un rôle à jouer, non seulement dans la prévention tertiaire, mais également dans la prévention primaire et la prévention secondaire. Que ce soit pour la prévention primaire ou secondaire, les policiers auront essentiellement des rôles de soutien, les autres acteurs de la prévention (p. ex. les enseignants, travailleurs sociaux, mentors, personnel de santé, ONG, etc.) étant en général mieux à même de prendre l'initiative avec, par exemple, des jeunes vulnérables. Cependant, comme le montre la suite de ce document, la police exerce des tâches importantes dans la prévention primaire et secondaire, et ses initiatives seront renforcées par des interventions de coopération et de coordination avec d'autres acteurs de la prévention (3).

Avant d'examiner plus en détail les différentes mesures policières disponibles pour la prévention de la criminalité et de déterminer à quel degré elles sont efficaces pour la prévention de l'extrémisme violent, il est important d'expliquer quel est le modèle de prévention de la criminalité pris en considération dans ce document.

Appliquer un modèle global de la prévention de la criminalité à la prévention de l'extrémisme violent

Il existe trois grandes écoles en matière de prévention de la criminalité : la prévention fondée sur la justice, la prévention sociale et la prévention situationnelle. On peut combiner des éléments de ces trois écoles pour former un modèle général de la prévention de la criminalité (Bjørger, 2013, 2016a, 2016b). Il en résulte **neuf mécanismes génériques de prévention** qui peuvent, en principe, être appliqués à toutes les formes de délits, y compris l'extrémisme violent et le terrorisme.

1. L'établissement et le maintien d'obstacles normatifs
2. La réduction du recrutement
3. La dissuasion
4. La déstabilisation
5. La neutralisation
6. La protection des cibles vulnérables
7. La réduction des préjudices
8. La réduction des récompenses
9. Le désengagement et la réinsertion

Ce modèle général établit une distinction fondamentale entre les mesures préventives (ce que nous faisons pour prévenir la criminalité) et les mécanismes préventifs (comment les mesures fonctionnent pour prévenir la criminalité). La police est l'un des divers acteurs clés jouant un rôle dans ces mécanismes. Parmi les autres acteurs, on peut citer les OSC, les travailleurs sociaux, les politiciens, ainsi que les services pénitentiaires et de probation. Chaque acteur a à sa disposition un ensemble de mesures différentes pour activer un ou plusieurs des neuf mécanismes listés ci-dessus. Dans ce document, nous nous intéresserons au rôle de la police dans chacun de ces mécanismes.

Dans les prochaines sections, ce modèle sera présenté plus en détail. Pour cela, nous examinerons dans quelle mesure chaque mécanisme est efficace pour la prévention de l'extrémisme violent, et nous discuterons des mesures que la police peut prendre pour activer le mécanisme en question. Certains de ces mécanismes ont été regroupés car les mesures qui leur correspondent sont similaires.

(²) Dans leur ouvrage « Realistic Evaluation », Pawson et Tilley (1997) soutiennent que l'impact des mesures de prévention de la criminalité dépend fortement du *contexte* dans lequel elles sont mises en place. Une mesure peut avoir de forts effets positifs dans un certain contexte social ou par rapport à un groupe cible spécifique, mais avoir des effets limités, voire même de graves effets négatifs, dans un autre contexte ou par rapport à un autre groupe. Les différents styles de maintien de l'ordre et les différents niveaux de confiance placés par la société dans la police et les institutions publiques font partie de ces facteurs contextuels.

(³) Voir Lenos, S., & Keltjens, M., [The role for police officers in multi-agency working and information sharing](#), article ex-post. Utrecht, Pays-Bas : Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2017.

MÉCANISME 1 : L'ÉTABLISSEMENT ET LE MAINTIEN D'OBSTACLES NORMATIFS

L'établissement d'obstacles normatifs empêchant de nuire aux autres personnes, et leur transformation en obstacles juridiques, est probablement le mécanisme permettant de prévenir le plus grand nombre d'actes criminels. Même dans le domaine de la prévention de l'extrémisme violent, la législation pénale a soutenu des valeurs morales fondamentales, et de nouveaux types d'actes ont été définis non seulement comme immoraux mais également comme illégaux (4). Dans leur acception la plus générale, le rôle et les responsabilités de la police et des forces du maintien de l'ordre consistent à garantir la mise en œuvre et le respect des nouvelles normes et lois. En tant que tel, l'établissement d'une norme s'inscrit pour l'essentiel dans la **prévention primaire (ou universelle)**. Concernant l'ensemble de la population, il vise à mettre en place une société sûre et juste constituée de citoyens bien intégrés.

Ce mécanisme concerne également la promotion de valeurs, et plus particulièrement de celles sur lesquelles reposent l'identité et la société d'un État. Ces valeurs sont établies grâce à la socialisation de base au sein de la famille et à l'école, ainsi qu'aux interactions sociales au sein d'une communauté. La mesure dans laquelle la police est considérée comme assurant la promotion de ces valeurs dépend du comportement qu'elle affiche à l'égard de la population générale : si la police fait preuve d'un comportement juste et équilibré à l'égard de tous les membres de la société, elle sera probablement perçue comme une institution publique légitime et respectée, mettant en avant et renforçant les valeurs définissant l'identité de l'État. Mais si le comportement de la police sape ces valeurs, par exemple en faisant preuve d'une suspicion ou d'une répression disproportionnée envers certains groupes de la société, elle risque de déclencher en réaction un comportement qui méprisera également ces valeurs. Pire encore, elle peut provoquer la colère, le ressentiment et la radicalisation au sein de ces groupes.

Comme pour la prévention générale de la criminalité, ce mécanisme joue un rôle important dans la prévention de l'extrémisme violent. Cependant, le fait d'être en prise avec des extrémistes violents et des délinquants terroristes représente un défi supplémentaire qu'ignore la prévention générale de la criminalité. À la différence des actes criminels « ordinaires », l'extrémisme violent et la radicalisation concernent la façon dont un individu ou un groupe perçoit sa position dans la société et identifie ses griefs. D'autre part, les extrémistes et les individus radicalisés alimentent la perception selon laquelle le monde est divisé en catégories binaires de type « nous contre eux ». Pire encore, les groupes ou individus extrémistes sont plus enclins à respecter et à s'appuyer sur leur propre ensemble de normes et de valeurs (créées par l'endogroupe) que sur les normes et obstacles imposés par une société et des pouvoirs publics dont ils ont l'impression qu'ils les ont abandonnées (l'exogroupe). Au cœur même de l'extrémisme islamiste, par exemple, on trouve la notion de principes moraux supérieurs. Les leaders extrémistes islamistes sont souvent charismatiques, ce qui renforce les principes moraux qu'ils diffusent. De ce fait, les individus radicalisés et extrémistes sont certainement moins sensibles à ce mécanisme que les criminels « ordinaires ».

Pour gérer efficacement ce problème, les forces de police doivent être bien formées et disposer de connaissances de base sur les différences culturelles, la communication interculturelle, les droits de l'homme et les processus de radicalisation. Ces connaissances renforceront leur capacité à interagir de façon appropriée avec tous les groupes de la population, ce qui limitera le risque que leur comportement soit critiqué ou exploité par les groupes ou individus extrémistes pour justifier ou renforcer leur idéologie.

Peut-être plus que dans la prévention de la criminalité en général, la police joue donc un rôle important dans la prévention de l'extrémisme violent, car cette forme de prévention doit répondre à la dynamique complexe d'une population vivant au sein d'une société. Même si l'implication de la police dans ce type de prévention primaire peut, dans certains pays, nécessiter une évolution de la culture policière, un grand nombre d'organismes de formation des policiers dispensent aujourd'hui des cours obligatoires sur la sensibilisation culturelle, les droits de l'homme et les compétences en communication interculturelle (5).

(4) Des exemples de lois adoptées ces dernières années dans la plupart des pays européens sont les interdictions de rejoindre des groupes paramilitaires non gouvernementaux à l'étranger (combattants étrangers) et de financer le terrorisme.

(5) Voir Lenos, S., & Keltjens, M., [RAN POL's guide on training programmes for police officers in Europe](#). Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2016, décrivant plusieurs programmes de formation portant spécifiquement sur divers aspects de l'interaction avec le public.

MÉCANISMES 2 ET 3 : LA RÉDUCTION DU RECRUTEMENT ET LA DISSUASION

La réduction du recrutement et la dissuasion sont des mécanismes souvent utilisés dans la prévention de la criminalité. Les policiers (et les services de sécurité) sont souvent les premiers à détecter le moment où de jeunes individus entrent en contact avec des groupes extrémistes faisant la promotion de la violence. Ce contact peut déboucher sur une aggravation de la radicalisation car il les pousse à adopter des opinions justifiant la violence et, au final, à s'engager dans des activités violentes ou criminelles. La phase suivant le premier contact et précédant l'engagement dans la criminalité doit être considérée comme une occasion unique pour une intervention de la police (en partenariat avec d'autres acteurs de la prévention, comme les éducateurs, les professeurs, les parents et les OSC) en utilisant des moyens positifs pour réorienter le jeune. La dissuasion repose sur l'idée que des délinquants potentiels s'abstiendront de violer la loi car ils auront le sentiment que les conséquences négatives l'emporteront sur les bénéfices possibles. Dans la prévention générale de la criminalité, les acteurs se reposeront principalement sur des **mesures de prévention secondaire, ou sélective**, ciblant les individus courant le risque d'être recrutés, et sur une **prévention tertiaire (sur indication)**, ciblant des personnes déjà impliquées dans l'extrémisme violent.

Il peut être difficile de réduire efficacement le recrutement et de dissuader des individus de s'engager dans l'extrémisme violent et le terrorisme (Miller, 2013). Tout d'abord, l'identification des recrues potentielles peut être très difficile car le recrutement se fait en grande partie en ligne et cible des individus qui ne « collent » pas nécessairement à un certain type ou à une catégorie donnée. D'autre part, de nombreux individus exposés à un risque de recrutement ou d'implication dans un acte d'extrémisme violent sont attirés par une idéologie, mais ne rejoindront jamais physiquement un groupe extrémiste. En fait, au cours des dernières années, le phénomène des acteurs solitaires s'est aggravé, que ce soit à l'extrême droite ou chez les extrémistes islamistes. Les acteurs solitaires sont difficiles à identifier et à cibler car il est fréquent que la police ne les repère qu'au moment où ils planifient une attaque, ou lorsque l'attaque a déjà été perpétrée (6). De plus, l'influence de l'idéologie sur les extrémistes et les terroristes renforce leur motivation et ils sont plus disposés à subir des répercussions personnelles que les délinquants ordinaires, qui commettent souvent des délits uniquement pour des raisons égoïstes ou financières. Pour compliquer encore les choses, la police et les forces de maintien de l'ordre doivent être particulièrement prudentes pour ne pas paraître stigmatiser certains groupes de la population, car cela risquerait de corroborer le discours employé par les extrémistes pour séduire de nouveaux partisans et de nouvelles recrues.

C'est précisément parce que les objectifs et les motivations d'un délinquant terroriste ou d'un extrémiste violent sont souvent plus complexes que ceux, par exemple, d'un trafiquant de drogue, que les policiers doivent être correctement formés pour travailler efficacement à la prévention de l'extrémisme violent ; ils doivent, par exemple, disposer de connaissances de base sur l'Islam, ainsi que d'une connaissance des symboles, des récits et du vocabulaire utilisés par les groupes extrémistes. Ils doivent par ailleurs comprendre le processus de radicalisation, y compris ce qui a motivé un individu à adopter une idéologie extrémiste violente. Sans ces connaissances, il leur sera difficile d'interagir efficacement avec des individus extrémistes. Ces connaissances s'avèreront également utiles pour un engagement précoce avec les acteurs impliqués dans le recrutement hors ligne. La surveillance et l'interaction avec de possibles recruteurs hors ligne constituent une mesure importante pour le maintien de l'ordre et les renseignements.

Pour la police, une autre mesure importante pour réduire le recrutement et dissuader des individus, en particulier des acteurs solitaires, de s'engager dans l'extrémisme violent consiste à participer à un travail interinstitutionnel. Par rapport à la police, d'autres institutions (écoles, éducateurs, famille, par exemple) peuvent disposer de plus d'informations sur certains individus et avoir plus d'outils à leur disposition. Il est donc important de s'engager rapidement avec ces acteurs ; sans un certain échange d'informations, la police risque de ne jamais avoir une vue d'ensemble de la situation et de laisser passer des signaux importants. L'efficacité de cette collaboration interinstitutionnelle est néanmoins dépendante de la confiance existant entre les institutions et les praticiens. C'est par sa pratique quotidienne que la police doit constituer son « capital de confiance ».

La police peut également bénéficier des structures et de l'expertise disponibles au niveau de l'UE. Il s'agit par exemple de l'IRU d'Europol (Internet Referral Unit), qui signale et étudie la propagande extrémiste trouvée sur

(6) Cela a été le cas avec Breivik, l'extrémiste de droite norvégien, dont le mode opératoire a été copié par de nombreux acteurs isolés, y compris à Christchurch en Nouvelle Zélande, à El Paso aux États-Unis et à Halle en Allemagne.

Internet et les médias sociaux, et dispense des conseils pertinents et stratégiques sur les derniers développements de la propagande en ligne.

Enfin, le développement de contre-discours ou de récits alternatifs peut aussi constituer une approche importante pour faire baisser le recrutement et dissuader les individus de s'engager dans l'extrémisme violent (7). Au niveau de l'UE, par exemple, le Réseau européen des communications stratégiques (ESCN) soutient les États membres de l'UE et les pays tiers prioritaires pour développer leurs communications stratégiques en vue de prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent. Même si ce n'est probablement pas à la police de formuler ces discours — la responsabilité en incombe à la société civile au sens large — elle a un rôle à jouer pour promouvoir et renforcer les messages développés dans les contre-discours et les récits alternatifs.

Bonnes pratiques : la Norvège a développé un mécanisme connu sous le nom de « conversation d'autonomisation » qui vise à stopper à un stade précoce le recrutement dans l'extrémisme violent. Lorsque les policiers suspectent qu'un jeune flirte avec des groupes extrémistes violents ou qu'il manifeste un comportement inquiétant, ils le rencontrent avec ses parents afin d'évoquer les conséquences personnelles et juridiques de son comportement. Ensemble, ils tentent d'explorer les causes et de trouver d'autres moyens de faire face aux problèmes sous-jacents (8). Cette méthode comporte cependant certaines limites. Si les jeunes militants d'extrême droite sont souvent plus disposés à discuter avec la police, les extrémistes de gauche et les extrémistes islamistes se montrent en général plus hostiles (Bjørge, 2016b, p. 244).

MÉCANISMES 4, 5 ET 8 : LA DÉSTABILISATION, LA NEUTRALISATION ET LA RÉDUCTION DES RÉCOMPENSES

Depuis les attaques du 11 septembre 2001, de nombreuses attaques terroristes ont été déjouées grâce à diverses formes d'interventions de la police et des services de renseignement (Bjørge, 2013, p. 55ff; Nesser, 2018). La déstabilisation des attaques violentes s'accompagnera ou sera souvent suivie d'une neutralisation, à savoir la suppression des moyens ou de la capacité à mener une attaque. La déstabilisation et la neutralisation sont toutes deux du domaine de la **prévention tertiaire (ou sur indication)** et ciblent ceux qui sont activement impliqués dans le crime et la violence. Lorsque, grâce à des mesures de déstabilisation ou de neutralisation, les terroristes échouent à atteindre leurs objectifs, les autres terroristes ou extrémistes violents seront moins tentés de reproduire une stratégie qui s'est avérée infructueuse. Des mesures efficaces de déstabilisation et de neutralisation réduisent donc les récompenses liées à la violence extrémiste et au terrorisme. Il s'agit donc d'une forme de **prévention tertiaire**.

Pour détecter un complot terroriste à un stade précoce, il est indispensable de procéder à une collecte de renseignements au sens le plus large. En général, la police et les services de renseignement ont connu une grande réussite pour découvrir et empêcher des complots terroristes impliquant plusieurs complices. En ce qui concerne la prévention de l'extrémisme violent, le problème le plus important consiste cependant à détecter et déstabiliser des acteurs isolés et des complots peu complexes impliquant peu de participants et des armes simples telles que des couteaux ou des voitures (Nesser, 2018).

Pour augmenter leurs chances de déstabiliser les acteurs isolés, en particulier, la police et les forces de maintien de l'ordre doivent pouvoir reconnaître les signes de radicalisation et d'extrémisme violent, et disposer de connaissances de base sur les symboles, récits et autres types de documents de propagande extrémiste. Ceci s'applique également aux fonctionnaires de police de proximité, qui sont souvent proches de la population et doivent pouvoir reconnaître et interpréter des signes importants susceptibles de se présenter pendant leur travail quotidien. Une mesure consiste donc à dispenser une formation adaptée aux forces de police, afin de renforcer leur capacité à reconnaître les signes de radicalisation. Ce type de formation réduira également la probabilité d'erreur, par exemple en sachant faire la distinction entre les symboles islamiques courants et les pratiques utilisées pour la radicalisation et l'extrémisme islamiste. Cela permettra au final de faire baisser le niveau de stigmatisation subi par les communautés musulmanes.

Un autre problème de la prévention de l'extrémisme violent est relatif à la capacité des groupes extrémistes (en particulier d'extrême droite) de flirter avec les limites de la loi, même lorsque leurs messages visent à polariser la société et à marginaliser certains groupes de la population. Il peut ainsi être difficile de décider si une déclaration

(7) Certaines recommandations concrètes pour produire des contre-discours efficaces sont maintenant disponibles (voir Braddock & Horgan, 2015; Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2018).

(8) Pour plus de détails sur les conversations d'autonomisation, voir l'article ex-post du RAN sur « Le rôle de la police dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme de droite et de gauche » (Lenos & Wouterse, 2018b, pp. 11-12) et « A guide to police empowerment conversations » (https://ec.europa.eu/home-affairs/node/7418_en). Pour un manuel plus complet sur la façon de mener ces conversations d'autonomisation, voir Politidirektoratet (2011).

ou une action donnée relève de la liberté d'expression, ou si elle peut être qualifiée d'incitation à la haine ou à la discrimination. Sans cette délimitation claire, les autorités ne peuvent pas autoriser la déstabilisation ou la neutralisation de certaines activités.

Pour prendre des mesures destinées à la déstabilisation ou la neutralisation de l'extrémisme violent, la police ne se sentira à l'aise que si elle agit dans un cadre juridique clair et approprié. Le contenu de ce cadre juridique varie selon les pays européens et reflète souvent l'histoire, la culture et les traditions d'un pays (9). Un cadre juridique clair reflétant les normes et les valeurs d'un système démocratique est le seul « cadre sûr » dans lequel la police pourra agir contre les groupes et individus extrémistes violents et ceux qui « ne sont pas encore violents ». Pour mener légalement des activités ayant des conséquences sur des droits fondamentaux tels que la liberté de parole ou la liberté de réunion, afin d'empêcher, par exemple, une manifestation de devenir violente ou un groupe d'inciter à la haine ou à la violence, la police a besoin d'un cadre juridique clair. Ceci étant, il faut également s'assurer que les policiers comprennent bien le cadre juridique en place dans leur pays et qu'ils sont régulièrement formés et informés de tous les changements ou développements qui y sont apportés.

Outre cette formation régulière de la police, une mesure de la prévention générale de la criminalité pouvant être utilisée pour désorganiser ou neutraliser de possibles combattants étrangers consiste à confisquer les passeports des personnes suspectées de se rendre dans des pays connus pour des activités djihadistes. Cependant, dans la prévention de l'extrémisme violent plus que dans la prévention générale de la criminalité, cette mesure nécessite des renseignements solides et un échange d'informations entre les institutions concernées afin d'identifier les bonnes personnes. Il est d'autre part essentiel de trouver le bon équilibre : Si cette mesure est employée de façon trop large, elle pourra être perçue comme discriminatoire et entraîner davantage de radicalisation.

Enfin, une mesure peut également consister à limiter l'accès des terroristes potentiels aux moyens nécessaires pour mener des attaques terroristes, tels que les armes, les explosifs, les substances chimiques ou radiologiques, et les ressources économiques. Dans les pays nordiques, où il est relativement facile d'obtenir un permis de possession d'arme pour pratiquer la chasse ou le tir sportif, la police a récemment retiré les permis de possession d'arme et confisqué les armes légales et illégales des membres du Mouvement de résistance nordique, un mouvement néo-nazi considéré comme potentiellement violent (10).

MÉCANISME 6 : LA PROTECTION DES CIBLES VULNÉRABLES

Une responsabilité importante de la police consiste à protéger un grand nombre de bâtiments, de lieux et de personnes susceptibles de représenter des cibles attractives pour des attaques criminelles. Dans le domaine de la prévention situationnelle de la criminalité, l'un des principaux débats consiste à déterminer si l'utilisation de mesures protectrices destinées à renforcer ces cibles entraîne un déplacement des actes criminels vers des cibles plus faciles, ou si elle entraîne une réduction nette de ces actes. Le même débat s'applique à la prévention de l'extrémisme violent, et lorsqu'il s'agit de terrorisme, il ne fait aucun doute que l'effet de déplacement est important.

Même si le renforcement des cibles a eu un impact préventif (11), il y a peu d'indications suggérant que les mesures de sécurité poussent les terroristes à renoncer complètement à leurs intentions de mener des attaques. Ce qui rend encore plus difficile la prévention de l'extrémisme violent, c'est que pour le terroriste, à la différence des délinquants « ordinaires », la principale cible des attaques est constituée de civils non armés. Une récente étude sur les cibles favorites des militants islamistes indique que « les cibles faciles sont de plus en plus privilégiées, alors que les cibles particulièrement bien protégées sont presque totalement abandonnées » (Hemmingby, 2017, para. 1).

La majorité des attaques menées par des extrémistes de droite ont également visé des cibles faciles, relativement peu protégées et vulnérables. Au cours des dernières années, la plupart de ces attaques ont été perpétrées par des acteurs isolés, qui suscitent en général bien plus d'inquiétudes que les groupes et mouvements bien organisés. Pensons à la dernière série d'attaques d'extrême droite commises par des acteurs isolés, apparemment toutes inspirées— DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT — par l'attaque de 2011 sur un camp politique de jeunes en Norvège : l'attaque en 2019 d'une mosquée à Christchurch, en Nouvelle Zélande, suivie de l'attaque d'un

(9) Par exemple, le fait d'exprimer un soutien au national-socialisme ou de nier l'Holocauste peut être illégal dans certains pays mais parfaitement légal dans d'autres.

(10) D'autres institutions ou organes de contrôle jouent également un rôle essentiel pour contrôler l'accès aux ressources susceptibles d'être utiles aux terroristes. Par exemple, les banques ont la charge de contrôler les transactions financières suspectes, et les administrations doivent limiter les autorisations d'achat de certains types de fertilisant (nitrate d'ammonium avec moins de 16 % d'azote) aux seuls agriculteurs.

(11) Les terroristes tendent à s'abstenir d'attaquer des cibles « dures » car les chances de succès sont réduites (Clarke & Newman, 2006; Hemmingby, 2017).

magasin Walmart à El Paso, aux États-Unis, de l'attaque de la mosquée de Bærum, en Norvège, et de la dernière attaque perpétrée à Halle, en Allemagne. Chacun de leur mode opératoire était inspiré de celui des acteurs isolés qui avaient sévi avant eux (12).

Ces attaques, toutes imprévisibles et visant essentiellement des cibles faciles, montrent à quel point il est difficile pour la police et les autres institutions de maintien de l'ordre de protéger un aussi grand nombre de cibles faciles. En même temps, l'attaque de Halle en Allemagne a aussi montré qu'il est toujours nécessaire de continuer à protéger les cibles vulnérables, comme les synagogues. Ce vaste éventail de cibles faciles et vulnérables a contraint les forces de l'ordre et la police à repenser la façon dont une attaque terroriste peut être empêchée. Il est impossible que la police assure la protection physique de toutes les cibles faciles ou vulnérables potentielles, mais il est possible de réduire les risques en établissant une coopération interinstitutionnelle permettant à des individus et des institutions de partager et d'échanger des informations pour identifier les acteurs isolés susceptibles de mener ce type d'attaques.

MÉCANISME 7 : LA RÉDUCTION DES PRÉJUDICES

Malgré une série de mesures préventives, certaines attaques terroristes passeront à travers les mailles du filet. Lorsque des attaques se produisent, la police doit être préparée à un large éventail de mesures d'urgence et aider les autres institutions et se coordonner avec elles afin de gérer la crise (13). Dans le cas d'une attaque terroriste, des insuffisances dans l'état de préparation peuvent avoir des conséquences fatales, comme l'a montré l'attaque d'extrême droite de 2011 en Norvège (14).

Pour réduire les conséquences néfastes des attaques extrémistes violentes, la police doit être préparée et disposer de plans d'urgence bien conçus. La police peut assurer sa préparation en organisant des exercices annuels de simulation et des exercices réalistes à base de jeu de rôle à tous les niveaux de son organisation, mettant en jeu un large éventail de scénarios. Il faut d'autre part assurer des formations sur la gestion de crise. Ces exercices doivent être organisés spécifiquement pour la police et les forces de sécurité, ainsi que dans un cadre interinstitutionnel. Enfin, il est également important que les plans d'urgence soient régulièrement mis à jour et améliorés.

MÉCANISME 9 : LE DÉSENGAGEMENT ET LA RÉINSERTION

Quand nous parlons de la prévention de l'extrémisme violent, nous parlons de déradicalisation et de désengagement de l'extrémisme violent, plutôt que du fait de renoncer à des activités criminelles. La promotion et la facilitation des processus de sortie est une forme de **prévention tertiaire (sur indication)**, ciblant des personnes déjà impliquées dans l'extrémisme violent.

Dans le cadre de la prévention générale de la criminalité, le désengagement et la réinsertion des anciens délinquants représentent un problème difficile. Mais dans le cadre de la prévention de l'extrémisme violent et du terrorisme, l'adhésion souvent forte de l'individu à une idéologie rend ce problème encore plus complexe. Un autre problème lié à la prévention de l'extrémisme violent concerne les combattants étrangers et autres « voyageurs en Syrie » revenant en Europe dans leur pays d'origine, ou ayant déjà été libérés de prison. Ce groupe présente un double problème : leur réintégration dans la société et en même temps la protection de la société contre le risque que certains d'entre eux s'engagent à nouveau dans l'extrémisme violent après leur libération.

(12) Pour une analyse des tendances en matière de violence d'extrême droite, voir Bjørge et Ravndal (2019) et Ravndal, Lygren, Hansen et Jupskås (2019).

(13) Un objectif essentiel de cet effort collectif est de restaurer dans le public un sentiment de sécurité et de confiance dans les institutions publiques, et de réduire la victimisation au niveau individuel, du groupe et de la société. Un grand nombre de ces questions sont abordées dans le document d'analyse du RAN intitulé « Améliorer la résilience des victimes d'attentats terroristes » (Netten & van de Donk, 2018).

(14) Plusieurs problèmes dans la préparation et les plans d'urgence de la police ont retardé son intervention pour mettre un terme à l'attaque en cours sur l'île, ce qui a entraîné des décès. Par la suite, ces défaillances dans l'état de préparation de la police ont conduit à des réformes coûteuses de l'organisation de la police norvégienne, les plans d'urgence et la préparation ayant été placés en tête des priorités. Pour certaines conclusions importantes du rapport de la Commission du 22 juillet 2012, voir

https://www.sintef.no/globalassets/project/nexus/01--report-22-july-gjorv-commission-summary_english_version.pdf

Faciliter le désengagement et la réintégration des auteurs d'actes extrémistes violents ou terroristes exige une collaboration et une coordination étroites entre les services pénitentiaires et de probation, la police et les services de sécurité, ainsi qu'avec les services sociaux et sanitaires et les OSC (voir Molenkamp & Wouterse, 2018) (15). Dans ce contexte, le rôle joué par la police, à la fois avant et après la libération de prison, varie de pays en pays. Souvent, la police n'est pas engagée dans la phase précédant la libération. L'implication précoce de la police de proximité présente néanmoins un double avantage, particulièrement lorsqu'il s'agit de s'engager avec la famille des individus ou d'établir des relations avec le délinquant au cours de son incarcération (16) : premièrement, développer la confiance du délinquant à l'égard des autorités policières et éviter la récidive ; et deuxièmement, cette proximité avec le sujet et sa famille permet à la police d'avoir une vision plus globale de la situation, ce qui peut être important pour une évaluation du risque (Lenos et Smit, 2019). Une évaluation complète du risque doit être réalisée avant la libération des délinquants terroristes, de façon à ce qu'ils puissent être correctement suivis après leur libération (17).

Dans la phase suivant la libération, une mesure importante consiste à mettre en place une collaboration interinstitutionnelle. En fait, certains éléments montrent que des efforts de réintégration bien planifiés et exécutés auraient des effets positifs et permettraient de réduire les risques de récidive (18). Dans certains pays, des routines ont été mises en place pour informer les autorités municipales qu'elles sont sur le point de recevoir un combattant étranger ou un autre délinquant terroriste récemment libéré. Les institutions locales peuvent ainsi s'occuper de questions telles que le logement, un traitement psychologique et d'autres mesures pertinentes (Christensen & Bjørge, 2018). Au minimum, la police doit être informée des prochaines dates de remise en liberté d'anciens délinquants extrémistes ou terroristes. Étant donné la position unique de la police locale dans la communauté, il est logique qu'elle soit impliquée dans la coordination entre les différents acteurs travaillant sur la resocialisation des délinquants libérés (Lenos & Smit, 2019).

Problèmes transversaux relatifs à la prévention de l'extrémisme violent

Les discussions sur la façon dont les mécanismes constituant une approche globale de la prévention de la criminalité peuvent être adoptés et utilisés pour la prévention de l'extrémisme violent ont mis en lumière divers problèmes transversaux qui méritent une plus grande attention. Ceux-ci sont les suivants :

- la coordination et le partage d'informations entre la police et les forces de sécurité ;
- la coordination et le partage d'informations entre la police et les autres institutions publiques ;
- l'établissement de la confiance ;
- le travail dans une société polarisée.

COORDINATION ET PARTAGE D'INFORMATIONS ENTRE LA POLICE ET LES SERVICES DE SÉCURITÉ

L'un des défis liés à la détection de la radicalisation violente et au démantèlement des complots terroristes consiste à assembler des éléments d'information pouvant paraître relativement anodins en eux-mêmes, mais dont le contenu apparaît bien plus menaçant lorsqu'ils sont rassemblés. L'un des principaux enseignements tirés par la

(14) Pour plus d'informations sur le désengagement, la réinsertion et la réintégration, veuillez vous référer aux publications suivantes : RAN CoE (2017), « Interventions destinées aux personnes qui rentrent dans leur pays d'origine : Les combattants terroristes étrangers et leur famille » ; Christensen & Bjørge (2018), « How to manage returned foreign fighters and other Syria travellers? Measures for safeguarding and follow-up » ; RAN CoE (2016), « Descriptif des interventions de déradicalisation visant à décourager l'implication dans l'extrémisme violent » ; Molenkamp & Wouterse (2018), « Triple P : Coordination et collaboration entre les services de police, pénitentiaires et de probation pour la gestion des délinquants terroristes et extrémistes violents ».

(16) À Aarhus, au Danemark, il n'est pas rare qu'un membre de la police locale rende visite au délinquant extrémiste pendant sa détention.

(17) Returnee 45 de RAN CoE est un outil d'évaluation du risque spécialement conçu pour les revenants ; il fournit également un modèle pour les réponses interinstitutionnelles. Cet outil et d'autres outils similaires doivent être mis en œuvre par du personnel pénitentiaire spécialement formé et/ou des psychologues ou psychiatres légistes. La contribution de la police et des services de sécurité peut participer à l'évaluation.

(18) Dans le cadre du service de probation néerlandais, une évaluation des participants à une initiative de réintégration a récemment été conduite. Cette initiative concernait des individus convaincus ou suspectés d'engagement dans le terrorisme. L'évaluation a mis en évidence certains résultats prometteurs, avec des taux de récidive considérablement réduits par rapport aux délinquants ordinaires libérés (van der Heide & Schuurman, 2018, p. 221ff).

commission d'enquête sur le 11 septembre a été que différentes institutions avaient obtenu une très grande quantité d'informations sur le complot terroriste, et qu'on aurait pu prévoir ce qui allait arriver et arrêter les assaillants si ces institutions avaient partagé ces informations (19).

Le partage d'informations et la coordination représentent un problème particulier pour les systèmes de sécurité fragmentés en place dans de nombreux pays européens, qui disposent d'une série de forces de polices, d'agences de sécurité et de renseignement. Les frontières organisationnelles, les cadres juridiques, les cultures du secret et les simples rivalités entre les forces de polices et les autres institutions peuvent entraver la collaboration et le partage d'informations, au détriment de la sécurité publique. Au cours des années récentes, de nombreux pays ont cependant récemment mis en place des politiques et des cadres organisationnels pour tenter de surmonter ces obstacles. De la même façon, Europol, Interpol et plusieurs autres cadres ont été mis en place pour que la police et les agences de sécurité puissent partager des renseignements par-delà les frontières nationales.

COORDINATION ET PARTAGE D'INFORMATIONS ENTRE LA POLICE ET LES AUTRES INSTITUTIONS PUBLIQUES

Un autre problème récurrent consiste à faciliter la coordination et le partage d'informations entre la police et d'autres institutions (publiques) dont les tâches et responsabilités n'ont pas de rapport direct avec la sécurité (20). Même si dans toute l'Europe la police reconnaît de plus en plus l'importance de la collaboration interinstitutionnelle, l'absence de législation appropriée peut constituer un obstacle à cette coopération.

Ceci étant, de nombreux pays d'Europe du nord et de l'est ont déjà développé des modèles élaborés de collaboration interinstitutionnelle destinés à lutter contre la criminalité en général et la radicalisation et l'extrémisme en particulier, en y intégrant d'ailleurs souvent des OSC (21). Sous l'impulsion du Danemark, les pays nordiques ont développé des variantes d'un modèle appelé SSP, relatif à la collaboration au niveau local entre les établissements scolaires, les services sociaux et la police (22).

Le modèle danois de l'info-house (ou modèle d'Aarhus) est un cadre facilitant la coopération entre les districts de police et les municipalités, ainsi que la collaboration entre policiers, travailleurs sociaux et autres professionnels dotés de compétences appropriées (23). Ce modèle tente de concilier deux objectifs différents : protéger l'État et la société contre les attaques terroristes, et assurer la responsabilité de l'État en matière d'assistance sociale pour assurer le bien-être des individus (Hemmingsen, 2015).

(19) Voir le rapport de la Commission sur le 11 septembre, pp. 416-419. <https://www.9-11commission.gov/report/>

(20) Les praticiens travaillant dans les écoles, les services sanitaires et sociaux, l'animation socio-éducative et d'autres institutions pourraient remarquer des individus exprimant des points de vue extrémistes ou dont l'existence connaît des changements inquiétants. Le fait d'obtenir des informations sur ces individus est d'une grande utilité pour la police et les services de sécurité. Parallèlement, pour les enseignants, les travailleurs sociaux et d'autres praticiens, il peut être utile de discuter des cas difficiles avec des experts de la police afin de mettre un terme aux préoccupations injustifiées ou de trouver des moyens constructifs pour aider ces individus à s'engager dans des voies plus positives.

(21) Pour plusieurs exemples de modèles nationaux, voir Lenos, S., & Keltjens, M., [The role for police officers in multi-agency working and information sharing](#), article ex-post. Utrecht, Pays-Bas : Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2017.

(22) Le Danemark dispose d'une législation permettant aux praticiens de différentes institutions de partager à des fins préventives des informations relatives à de jeunes individus — avec la réserve importante que la police n'est pas autorisée à utiliser ces informations dans des enquêtes judiciaires. La Finlande et la Suède ont néanmoins une législation et des pratiques plus strictes en matière de confidentialité et d'échange d'informations sensibles entre institutions, ce qui rend le SSP moins opérationnel et moins axé sur la personne qu'au Danemark.

(23) Les info-houses reçoivent les préoccupations et évaluent si elles sont justifiées. Les évaluations déterminent si ces préoccupations sont relatives à des problèmes sociaux (et mieux traitées dans ce cadre), ou si elles mettent en jeu des aspects d'ordre sécuritaire. Les info-houses décident ensuite si des actions doivent être entreprises, et par qui. Les préoccupations d'ordre sécuritaire sont communiquées au Centre de prévention des services danois pour la sécurité et le renseignement. S'il n'y a pas de risque pour la sécurité, le cas est renvoyé vers les initiatives proposées par la police ou la municipalité : soit des initiatives spécialement conçues pour la prévention de l'extrémisme et de la radicalisation, soit des initiatives plus générales comme l'orientation professionnelle, l'aide au logement ou une thérapie. Si possible, le cas est renvoyé vers un acteur connu par l'individu concerné et auquel il fait confiance. (Voir Hemmingsen, 2015. pp. 27-28)

Le Royaume-Uni a une approche différente de la collaboration interinstitutionnelle. Dans le cadre d'une approche plus générale de la sécurité, les établissements d'enseignement et les secteurs de la santé et de l'assistance sociale ont l'obligation légale de signaler aux autorités locales leurs préoccupations et les comportements suspects. Le personnel de la police ou des services de sécurité évalue ensuite ces signalements : les cas bien étayés peuvent être suivis d'interventions sociales positives destinées à rediriger le jeune vers une voie prosociale, ou entraîner une surveillance et des poursuites pénales (24).

Le succès de la collaboration interinstitutionnelle dépend de la volonté des acteurs impliqués de partager les informations, particulièrement lorsqu'il n'existe aucune base juridique pour le faire. Cette volonté est souvent basée sur la force de la relation entre deux acteurs ou plus (Lenos & Smit, 2019).

Établissement de la confiance

Pour la police, la confiance est un facteur essentiel dans son travail de prévention de l'extrémisme violent. Le succès de la collaboration interinstitutionnelle dépend de la volonté et de la capacité des acteurs impliqués de partager les informations, et tous les pays ne disposent pas des bases juridiques pour le faire. Sans base juridique, la confiance devient le principal ingrédient pour établir des relations fortes entre les différentes institutions. L'efficacité de la collaboration interinstitutionnelle est donc fortement dépendante de la confiance (Sarma, 2018).

La confiance peut exister entre des institutions ou être limitée à des praticiens individuels. En général, si la population (ou des parties de la population) n'a pas confiance en la police, les citoyens seront moins disposés à l'informer d'activités suspectes ou extrémistes dans leur voisinage, alors qu'il s'agit potentiellement d'une source très importante d'informations policières (25). En revanche, dans les pays bénéficiant d'un haut niveau de confiance institutionnelle et interpersonnelle (Delhey & Newton, 2005; Wollebæk, Steen-Johnsen, Enjolras, & Ødegård, 2013), les gens sont davantage disposés à contacter la police pour lui communiquer leurs préoccupations.

La confiance est quelque chose sur laquelle la police doit travailler lorsque la situation est calme, en se bâtissant une réputation d'impartialité et en étant perçue comme servant et protégeant les communautés. La confiance est quelque chose qui se gagne ou se perd par la pratique et le style du maintien de l'ordre (Lenos & Keltjens, 2016, pp. 9-10). La recherche a montré que dans les pays et les villes où la police se comporte de façon professionnelle et équitable avec les citoyens, y compris les groupes minoritaires, les gens sont plus susceptibles de se montrer confiants et coopératifs (26). Mais la police ne peut pas tout le temps être agréable et sympathique, et il est nécessaire de trouver un équilibre raisonnable entre interventions dures et douces, et entre répression et prévention (27).

Le travail dans une société polarisée

Lorsque nous parlons du terrorisme et de l'extrémisme violent, nous abordons inévitablement de nombreux aspects différents de la société, dont la sécurité, la religion, l'identité, l'inclusion et l'appartenance sociales, la marginalisation perçue et même les opinions politiques. Le lien entre l'extrémisme violent et la structure de la société est donc beaucoup plus fort que pour la criminalité « ordinaire ». Lorsqu'on a affaire au crime organisé, les sujets sociétaux et politiques sensibles ne jouent pas un rôle aussi fort. Le public est donc moins susceptible d'adopter une position forte pour soutenir ou dénoncer les méthodes utilisées pour la prévention de la criminalité ordinaire, alors que c'est le cas lorsqu'il s'agit d'extrémistes violents ou de délinquants terroristes.

L'impact d'une société polarisée sur la prévention de l'extrémisme violent est donc bien plus important que pour la prévention de la criminalité ordinaire. Même s'il est important que tous les acteurs impliqués dans la prévention

(24) Ce devoir de prévention a suscité de fortes critiques de la part des praticiens et des OSC, car il transformait soi-disant les enseignants et les travailleurs sociaux en espions au service de la police. Des évaluations ont cependant établi que les enseignants acceptent beaucoup mieux ce devoir de prévention que ce que ces critiques laissent entendre (Busher, Choudhury, Thomas, & Harris, 2017).

(25) Une recherche récente a montré que la majorité des terroristes isolés divulguent leurs plans ou intentions violents à des personnes de leur entourage, comme la famille et les amis (Bouhana, Corner, Gill, & Schuurman, 2018; Silver, Horgan, & Gill, 2017). Ces personnes de l'entourage du délinquant potentiel sont plus disposées à en informer la police si cette-ci a su établir un certain niveau de confiance au sein de cette catégorie de la population.

(26) Voir la discussion sur la justice procédurale dans l'ouvrage précurseur de Tom Tyler (2006) « Why People Obey the Law ».

(27) Voir Lenos, S., & Keltjens, M., [RAN POL's guide on training programmes for police officers in Europe](#). Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2016.

de l'extrémisme violent, y compris les gouvernements nationaux, expliquent pourquoi certaines actions sont entreprises, et il est encore plus important qu'ils le fassent sans alimenter involontairement le débat et aggraver la polarisation de la société. Pour formuler leurs messages et communiquer avec le public, les différents acteurs pourront faire appel à des experts en communication stratégique.

D'autre part, du fait de la difficulté et de la spécificité de la radicalisation et de l'extrémisme violent, et de la réaction du public qu'ils déclenchent, les policiers travaillant sur la prévention de l'extrémisme violent doivent disposer de compétences bien plus spécifiques que ceux qui arrêtent des trafiquants de drogue, par exemple. Dans le même temps, le fait de travailler avec des individus radicalisés ou des délinquants extrémistes violents peut susciter des sentiments de résistance ou d'antipathie chez les praticiens n'ayant aucune expérience avec ce groupe cible. Ces sentiments sont souvent dus à des connaissances et une compréhension insuffisantes au sujet du groupe cible, de ce qui a motivé les individus à rejoindre un groupe extrémiste ou à adopter une idéologie extrémiste, et des raisons pour lesquelles il est si difficile de s'en désengager (Lenos & Smit, 2019). Ces obstacles doivent être surmontés par tous les acteurs impliqués dans la prévention de l'extrémisme violent. La mise en place de sessions de sensibilisation ou de formations, et la mise à disposition de conseillers ou de coachs aidant les professionnels à travailler avec des individus radicalisés, pourraient permettre surmonter certains de ces obstacles.

Conclusion

Ce document a décrit les relations étroites existant entre la prévention générale de la criminalité et la prévention de l'extrémisme violent, et exploré dans quelle mesure les principes, mécanismes et méthodes généraux de la prévention de la criminalité pourraient s'appliquer à celle de l'extrémisme violent. Ce faisant, il a évoqué les forces, les limites et les possibles effets indésirables de certaines mesures et pratiques. Les thèmes centraux de cette discussion étaient les différents styles de maintien de l'ordre et leur impact sur la confiance, ainsi que le rôle que pourrait jouer la police dans la coopération avec d'autres institutions et dans leurs efforts conjoints pour prévenir l'extrémisme violent. Une synthèse des principaux enseignements et recommandations est présentée ci-dessous.

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS

- La prévention de l'extrémisme violent peut en général se baser sur les mêmes principes et mécanismes que la prévention générale de la criminalité, même si certaines mesures doivent être spécifiquement adaptées à cette forme particulière de prévention.
- Comme dans le cas de la prévention générale de la criminalité, il est plus efficace de s'appuyer sur une approche globale mettant en œuvre un large éventail de mesures et de mécanismes, plutôt que de se reposer sur un choix restreint de mesures.
- Le travail interinstitutionnel et le partage d'informations sont essentiels pour gérer un problème aussi complexe que celui de l'extrémisme violent. La police a la charge de plusieurs mesures essentielles mais d'autres institutions, professions et acteurs de la société civile disposent ensemble d'un bien plus large éventail de moyens appropriés que la police ; ils peuvent d'autre part être mieux placés pour gagner la confiance des groupes cibles et prendre l'initiative d'interventions préventives.
- La confiance est essentielle. La confiance se bâtit lorsque la situation est calme, grâce à une interaction professionnelle, et souvent quotidienne, avec le public et les autres institutions partenaires. Pour développer la confiance entre les principaux acteurs engagés dans des activités interinstitutionnelles, une formation et des exercices de simulation en commun peuvent s'avérer très utiles.
- En matière de prévention de l'extrémisme violent, le style et la pratique du maintien de l'ordre font une différence considérable. Si la police est perçue comme étant serviable, professionnelle et équitable avec tous les citoyens, les gens seront plus enclins à se montrer confiants et coopératifs.
- Les communications et le dialogue constituent un outil puissant et indispensable dans le travail de prévention de l'extrémisme violent. Cet outil est particulièrement important lorsqu'on a affaire avec le public général, avec des individus vulnérables à la radicalisation et avec des personnes déjà engagées dans l'extrémisme. Les méthodes et compétences en communication doivent être développées et faire l'objet de formations.
- Certaines mesures et interventions peuvent (involontairement) renforcer les discours extrémistes ou durcir les convictions des extrémistes. Il peut s'agir d'un effet secondaire d'une suspicion exagérée à

l'égard d'un certain groupe minoritaire, ou d'un déséquilibre entre les efforts de la police et le respect des droits fondamentaux, tels que la liberté d'expression. Le fait de disposer d'une force de police bien formée et d'un cadre juridique clair et adapté peut limiter certains de ces effets secondaires indésirables.

Lectures recommandées

Bjørgero, T. (2013). *Strategies for preventing terrorism*. Basingstoke: Palgrave Pivot.

Bjørgero, T. (2016a). Counter-terrorism as crime prevention: A holistic approach. *Behavioral Sciences of Terrorism and Political Aggression*, 8(1), 25-44. doi:10.1080/19434472.2015.1108352

Bjørgero, T. (2016b). *Preventing crime: A holistic approach*. Basingstoke: Palgrave Macmillan.

Bjørgero, T., & Ravndal, J. A. (2019). *Extreme-right violence and terrorism: Concepts, patterns, and responses*. ICCT Policy Brief, September. Source <https://icct.nl/wp-content/uploads/2019/09/Extreme-Right-Violence-and-Terrorism-Concepts-Patterns-and-Responses.pdf>

Bouhana, N., Corner, E., Gill, P., & Schuurman, B. (2018). Background and preparatory behaviours of right-wing extremist lone actors: A comparative study. *Perspectives on Terrorism*, 12(6), 150-163. Source <https://www.universiteitleiden.nl/binaries/content/assets/customsites/perspectives-on-terrorism/2018/issue-6/a10-bouhana-et-al.pdf>

Braddock, K., & Horgan, J. (2015). Towards a guide for constructing and disseminating counternarratives to reduce support for terrorism. *Studies in Conflict and Terrorism*, 39(5), 381-404.

Busher, J., Choudhury, T., Thomas, P., & Harris, G. (2017). *What the Prevent duty means for schools and colleges in England: An analysis of educationalists' experiences*. Aziz Foundation. Source <http://azizfoundation.org.uk/wp-content/uploads/2017/07/What-the-Prevent-Duty-means-for-schools-and-colleges-in-England.pdf>

Christensen, T. W., & Bjørgero, T. (2018). *How to manage returned foreign fighters and other Syria travellers? Measures for safeguarding and follow-up*. C-REX Report 1/2018. Université d'Oslo, Centre de recherche sur l'extrémisme. Source <https://www.sv.uio.no/c-rex/publikasjoner/c-rex-reports/>

Clarke, R. V., & Newman, G. R. (2006). *Outsmarting the terrorists*. Westport, CT and London: Praeger Security International.

Clutterbuck, L. (2018). Policing in counterterrorism. In Silke, A. (Ed.), *Routledge handbook of terrorism and counterterrorism* (pp. 375-383). Londres et New York, NY : Routledge.

Delhey, J., & Newton, K. (2005). Predicting cross-national levels of social trust: Global pattern or Nordic exceptionalism? *European Sociological Review*, 21(4), 311-327.

Gjelsvik, I. M., & Bjørgero, T. (2018). Politiets virkemidler og rolle i forebygging av høyreekstremisme. Dans Bjørgero, T. (Ed.), *Høyreekstremisme i Norge: Utviklingstrekk, konspirasjonsteorier og forebyggingsstrategier*. PHS Forskning 2018: 4 (en norvégien). Oslo : Politiøgskolen. Source <http://hdl.handle.net/11250/2568904>

Hemmingby, C. (2017). Exploring the continuum of lethality: Militant Islamists' targeting preferences in Europe. *Perspectives on Terrorism*, 11(5), 25-41. Source <http://www.terrorismanalysts.com/pt/index.php/pot/article/view/642/html>

Hemmingsen, A.-S. (2015). *An introduction to the Danish approach to countering and preventing extremism and radicalization*. Copenhagen : Institut danois pour les études internationales. Source <https://www.ft.dk/samling/20151/almdel/reu/bilag/248/1617692.pdf>

Gouvernement de Sa Majesté. (2015). *Revised Prevent Duty Guidance for England and Wales: Guidance for specified authorities in England and Wales on the duty in the Counter-Terrorism and Security Act 2015 to have due regard to the need to prevent people from being drawn into terrorism*. Source <https://www.gov.uk/government/publications/prevent-duty-guidance/revised-prevent-duty-guidance-for-england-and-wales>

Hoffman, B. (2006). *Inside terrorism* (édition revue et augmentée). New York, NY : Columbia University Press.

- Jaschke, H.-G., Bjørge, T., Romero, F. B., Kwanten, C., Mawby, R., & Pagon, M. (2007). *Perspectives of police science in Europe*. Bramshill, Royaume-Uni : CEPOL. Source https://www.cepol.europa.eu/sites/default/files/website/Research_Science/PGEAPS_Final_Report.pdf
- Lenos, S., Haanstra, W., Keltjens, M., & van de Donk, M., [Manuel du RAN pour la gestion de la polarisation](#), article ex-post. Amsterdam, Pays-Bas : Centre d'excellence du RAN, 2017.
- Lenos, S., & Keltjens, M., [RAN POL's guide on training programmes for police officers in Europe](#). Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2016.
- Lenos, S., & Keltjens, M., [The role for police officers in multi-agency working and information sharing](#), article ex-post. Utrecht, Pays-Bas : Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2017.
- Lenos, S., Smit, Q., [Quel est le rôle de la police dans la resocialisation des anciens délinquants terroristes et dans la gestion des risques après leur libération ??](#), Article ex-post. Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2019.
- Lenos, S., & Wouterse, L., [Enseignements en matière de prévention de la criminalité : Le groupe de travail RAN POL participe au Congrès international annuel allemand sur la prévention de la criminalité, Dresde \(DE\)](#), article ex-post. Dresde, Allemagne : Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2018a.
- Lenos, S., & Wouterse, L., [Le rôle de la police dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme de droite et de gauche](#), article ex-post. Rome, Italie : Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2018b.
- Miller, G. D. (2013). Terrorist decision making and the deterrence problem. *Studies in Conflict and Terrorism*, 36(2), 132-151.
- Molenkamp, M., & Wouterse, L., [Triple P : Coordination et collaboration entre les services de police, pénitentiaires et de probation pour la gestion des délinquants terroristes et extrémistes violents](#), article ex-post. Prague, République tchèque : Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2018.
- Nesser, P. (2015). *Islamist terrorism in Europe, a history*. Londres : Hurst.
- Nesser, P. (2018). *Europe hasn't won the war on terror: Jihadist networks have taken a hit, but we're not yet in the clear*. Politico, 5 Décembre. Source <https://www.politico.eu/article/europe-hasnt-won-the-war-on-terror/>
- Netten, J. C. M., & van de Donk, M., [Améliorer la résilience des victimes d'attentats terroristes](#), document d'analyse. Réseau de sensibilisation à la radicalisation, mars 2018.
- Pawson, R., & Tilley, N. (1997). *Realistic evaluation*. Londres : Sage.
- Politidirektoratet. (2011). A guide to police conversation intervention: A dialogue promoting responsibility and positive change. Oslo : Politidirektoratet. Source https://www.regjeringen.no/contentassets/a5050923704d4615af1271c8258ebad5/bekymringssamtalen_engelsk.pdf
- Réseau de sensibilisation à la radicalisation, [Successful and effective engaging with communities](#), Article ex-post. Oslo, Norvège : Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2016.
- Réseau de sensibilisation à la radicalisation, [Prévenir la radicalisation conduisant au terrorisme et à l'extrémisme violent : Fourniture de contre-discours et de récits alternatifs](#), Collection RAN des approches et méthodes. Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2018.
- RAN CoE, [Descriptif des interventions de déradicalisation visant à décourager l'implication dans l'extrémisme violent](#), article Ex-post. Londres, Royaume-Uni : Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2016.
- RAN CoE, [Interventions destinées aux personnes qui rentrent dans leur pays d'origine : les combattants terroristes étrangers et leur famille](#), Manuel du RAN. Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2017.
- Ravndal, J. A., Lygren, S., Hansen, L. W., & Jupskås, A. R. (2019). *RTV Trend report 2019. Right wing terrorism and violence in western Europe, 1990 - 2018*. C-REX Research Report No. 1. Université d'Oslo, Centre de recherche sur l'extrémisme. Source <https://www.sv.uio.no/c-rex/english/topics/online-resources/rtv-dataset/index.html>
- Sarma, K. M., [Travail interinstitutionnel et prévention de l'extrémisme violent](#), document de synthèse. Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2018.

Sieckelinck, S., & Gielen, A.-J. [Les facteurs de protection et de promotion renforçant la résilience à la radicalisation violente](#), document de synthèse. Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2018.

Silver, J., Horgan, J. G., & Gill, P. (2017). Foreshadowing targeted violence: Assessing leakage of intent by public mass murderers. *Aggression and Violent Behavior, 38*, 94-100. doi:10.1016/j.avb.2017.12.002

Tyler, T. R. (2006). *Why people obey the law*. Princeton, NJ: Princeton University Press.

van der Heide, L., & Schuurman, B. (2018). Reintegrating terrorists in the Netherlands: Evaluating the Dutch approach. *Journal for Deradicalization, 17*, 196-239.

Wikström, P.-O. H., Tseloni, A., & Karlis, D. (2011). Do people comply with the law because they fear being caught? *European Journal of Criminology, 8*(5), 401-420.

Wollebæk, D., Steen-Johnsen, K., Enjolras, B., & Ødegård, G. (2013). Rallying without fear: Political consequences of terror in a high-trust society. Dans Sinclair, S. J. & Antonius, D. (Eds), *The political psychology of terrorism fears* (pp. 246-265). New York, NY : Oxford University Press.